



HAL
open science

Construire l'attractivité durable régionale : l'exemple de l'Aquitaine

Anne Musson

► **To cite this version:**

Anne Musson. Construire l'attractivité durable régionale : l'exemple de l'Aquitaine. 2012. hal-02947046

HAL Id: hal-02947046

<https://univ-pau.hal.science/hal-02947046>

Preprint submitted on 23 Sep 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**CATT WP No. 5
March 2012**

**CONSTRUIRE L'ATTRACTIVITE
DURABLE REGIONALE :
L'EXEMPLE DE L'AQUITAINE**

Anne Musson

CONSTRUIRE L'ATTRACTIVITE DURABLE REGIONALE : L'EXEMPLE DE L'AQUITAINE

Anne MUSSON¹

Doctorante

CATT, Université de Pau et des Pays de l'Adour

Larefi, Université Montesquieu Bordeaux 4

ADES, Université Bordeaux 3

anne.musson@etud.univ-pau.fr

Résumé

Le présent article s'intéresse à l'attractivité durable régionale, et plus précisément à sa construction en Aquitaine. Afin de mettre en avant les spécificités régionales, nous présenterons les différences et les similitudes entre aquitains et dirigeants des Pays-de-la-Loire, en termes d'attentes envers les collectivités locales et de représentation du développement durable. Enfin, à l'aune des caractéristiques décrites, nous concluons sur la dynamique de l'attractivité durable pouvant être imprimée au sein de la région aquitaine.

Mots-Clés : PME, gouvernance territoriale, Développement Durable, Enquête, Territoires, RSE.

Classification JEL : C42, D21, Q01, Q56, Q58, R58

¹ L'auteur tient à remercier tous les membres du projet ADAGE (<http://adage.u-bordeaux4.fr/>), qui ont participé à l'élaboration du questionnaire ayant servi à la construction de cet article, ainsi qu'Audrey Lagailarde, François Mimiague et Louis Dupuy pour leur aide précieuse. L'auteur demeure seul responsable des erreurs et omissions pouvant subsister.

1. Introduction. L'Aquitaine et le développement durable : du potentiel naturel à la dynamique impulsée.

L'Aquitaine, forte d'une superficie de 41308 km² et de 3,2 millions d'habitants, représente 85,7 milliards d'euros de PIB et 1 288 706 emplois (2009) et se classe ainsi 6^{ème} région française en termes de population et de PIB. La région se distingue par son dynamisme (4^{ème} région française par la croissance du PIB entre 2000 et 2009) dans des domaines divers et variés : ainsi, en 2006, elle était la 1^{ère} région française par ses dépenses en R&D par habitant, le premier producteur de vins d'AOC et de foie gras, la 3^{ème} région par le solde migratoire, la 4^{ème} par le taux de création d'entreprises et la 5^{ème} région touristique. En 2009, elle se classe notamment 1^{ère} région française pour la création d'emplois verts.

1.1. L'attractivité de l'Aquitaine

Région frontalière et maritime, l'Aquitaine occupe en 2010 la 11^{ème} place des régions exportatrices françaises². Son commerce extérieur est à l'image de sa spécialisation sectorielle, il se concentre autour de quelques grands pôles industriels : industries alimentaires, constructions aéronautique et spatiale, produits chimiques et pharmaceutiques. Cette compétitivité spécifique, soutenue par des infrastructures performantes, un soutien aux activités de recherche et aux secteurs innovants, doublée d'un cadre de vie réputé, dessinent largement l'attractivité de l'Aquitaine. Au 31 décembre 2009, la Région regroupait 312018 entreprises³. Une écrasante majorité d'entre elles était des PME : près de 94% des entreprises emploient ainsi moins de 10 salariés. La répartition par secteur est similaire à la distribution nationale.

D'après une étude du CRCI (2009) étudiant les flux d'Investissements directs à l'étranger (IDE⁴), l'Aquitaine ne se distingue pas, historiquement, comme l'une des régions les plus attractives de France. En revanche, elle semble combler son retard relatif sur ces dernières années. Ainsi, les IDE ont progressé à hauteur de 180% entre 1993 et 2007, alors que l'augmentation était de 147% au niveau national, et, en 2007, l'Aquitaine occupe ainsi, selon ce critère, la 7^{ème} place des régions françaises les plus attractives (*ibid*). Une analyse

² Insee

³ *Ibid*

⁴ Les IDE sont, à la différence des investisseurs dits de portefeuille, des investissements productifs réalisés par des agents économiques non résidents, pouvant prendre la forme soit d'une création d'entreprise soit, pour une entreprise existante, d'une prise de participation supérieur à 10% du capital (CRCI, 2009)

sectorielle de ces flux montre plus précisément que la région puise son attractivité dans les secteurs de l'agro-alimentaire, de l'agriculture, de l'équipement électrique, électronique, informatique et médical, du verre, de la céramique, des minéraux, du bois et du papier ainsi que de la chimie et la plasturgie. L'industrie représente ainsi un pan important de l'activité, l'économie aquitaine reposant sur le dynamisme des secteurs de haute et moyenne technologie (aéronautique, espace et défense, chimie, pharmacie et matériaux) ou traditionnelles (agro-alimentaire, bois-papier) ainsi que sur des activités émergentes, à haute valeur ajoutée : laser et optique, biotechnologies, énergies nouvelles, matériaux nanostructurés...

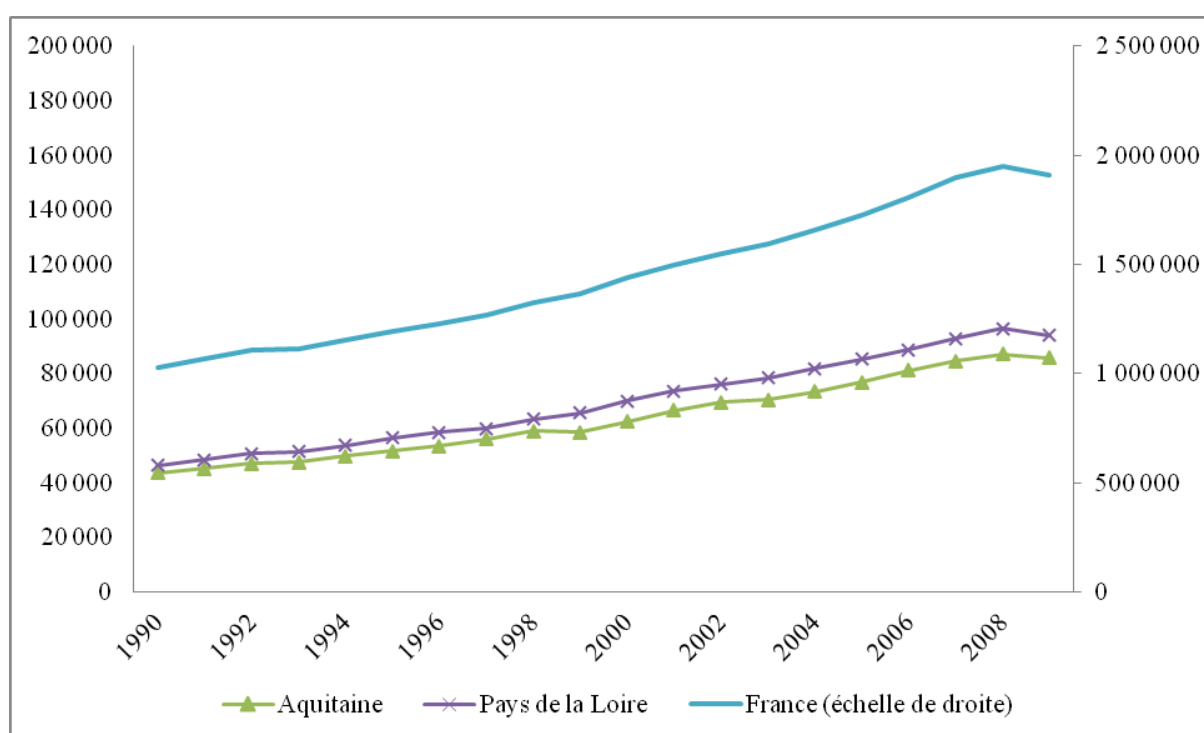
Dans un avis datant d'octobre 2007 et concernant les enjeux liés aux ressources naturelles en Aquitaine, le Conseil économique, social et environnemental régional souligne une telle importance du potentiel de ressources naturelles qu'elle en constitue une véritable spécificité régionale (CESER, 2007). Celui-ci est valorisé par le tissu industriel régional, qui couvre la plupart des étapes de la chaîne de production dans certains domaines comme les industries du bois ou de la production de médicaments (pharmacie-cosmétologie-santé humaine). Cet ensemble apparaît plus hétérogène pour les secteurs de l'agro-industrie ou de la chimie et de l'énergie (CESER, 2007). D'après son profil environnemental⁵, l'Aquitaine se distingue par un ensemble exceptionnel de milieux naturels et de nombreuses espèces faunistiques et floristiques endémiques, et constitue par ailleurs un axe migratoire majeur pour les oiseaux. Les enjeux d'un développement durable sont ici de protéger la biodiversité et de maintenir la pluralité du territoire. La région dispose également d'un patrimoine culturel d'une grande richesse qui contribue grandement à sa notoriété et son attractivité. Face aux diverses pressions, notamment touristique, l'enjeu est de concilier intérêts économiques et préservation du patrimoine, dans le but également de maintenir le dynamisme de population propre à l'Aquitaine. Elle est, en effet, la 6^{ème} région française la plus peuplée en 2010 avec 3,2 millions d'habitants, et bénéficie d'un fort excédent migratoire. Elle se place ainsi au 4^{ème} rang des régions françaises par la croissance de sa population entre 1999 et 2010, et le taux s'élève à 11%, contre 7,3% concernant la France métropolitaine (Insee). L'Aquitaine fait ainsi partie des régions françaises les plus attractives et les plus dynamiques sur le plan démographique.

⁵ www.aquitaine.ecologie.gouv.fr

1.2. La conjoncture économique régionale

Dans un contexte international de tension dans le système financier et général concernant le climat des affaires, la progression de l'activité économique aquitaine a récemment subi un ralentissement (Banque de France, 2012). De manière similaire à l'ensemble des régions, l'Aquitaine observe en 2009 un recul de son PIB (graphique 1). Le contexte national s'est peu amélioré depuis : malgré un premier trimestre 2010 positif, l'activité a depuis légèrement ralenti et le climat des affaires s'est également dégradé ; l'Aquitaine a alors suivi cette tendance.

Graphique 1 : PIB, en valeur, en millions entre 1990 et 2009 (*Insee*)



Il semble pourtant que la région résiste un peu mieux à la crise économique que d'autres. Ainsi, après deux années de baisse, l'Aquitaine recommence à créer des emplois en 2010, dont 6 000 emplois salariés dans les secteurs marchands non agricoles. C'est environ la moitié des emplois salariés perdus du fait de la crise en 2008 (1 800 emplois perdus), mais surtout en 2009 (9 900 emplois perdus) (Insee Aquitaine, 2011). Ceci étant, le taux de chômage s'établit début 2011 à 9,3 % de la population active en Aquitaine : c'est un taux légèrement plus élevé que celui de la France métropolitaine. Mais il est possible d'être raisonnablement optimiste, l'emploi salarié ayant progressé de 1,7% au second semestre 2011 contre 1,4% au niveau national.

Quatre facteurs semblent aujourd'hui déterminants dans la valorisation des atouts aquitains face à la crise économique et au climat des affaires morose. Tout d'abord, les infrastructures de communication connaissent actuellement un développement volontariste, avec des projets d'envergure comme celui de la LGV, nourrissant une politique de désenclavement. D'autre part, la région est la première française pour les activités TIC-santé⁶. Le deuxième élément prend place dans le large choix de formations offert par la région, l'Université de Bordeaux faisant notamment partie des universités françaises les mieux classées par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur⁷. La recherche et l'innovation constituent également un atout à préserver et à développer, la mobilisation des acteurs aquitains ayant fait preuve de succès, notamment, pour le programme « Investissements d'avenir »⁸. Enfin, le raffermissement de la cohérence économique territoriale s'avère fondamental dans le développement économique et le renforcement de l'attractivité. Il se traduit notamment par un soutien aux secteurs innovants, par la mise en œuvre de pôles de compétitivité, de technopoles ou d'agences de valorisation de la recherche et de transfert technologique (CRCI, 2009).

En matière de développement durable, l'Aquitaine a donc un potentiel à développer, garant du dynamisme futur. Si elle accuse un retard par rapport à d'autres régions pionnières, en France, des actions ont été depuis longtemps entreprises et de nombreux projets ont été récemment initiés. L'Aquitaine est ainsi devenue en 2010 première région créatrice d'emplois « verts », et les investissements industriels pour protéger l'environnement y sont supérieurs à la moyenne⁹.

Les PME/TPE étant au cœur du développement territorial, les impliquer dans une telle démarche semble autant nécessaire que source de gains réciproques¹⁰. Reste à savoir comment s'y prendre pour que la dynamique opère et que le cercle vertueux s'enclenche. A l'aide d'une enquête auprès de responsables d'entreprises aquitaines, et en comparant les résultats obtenus avec les PDG des Pays-de-la-Loire (section 2), nous allons tenter d'identifier des recommandations pour la mise en place d'une gouvernance territoriale durable s'appuyant sur les PME (section 3).

⁶ Aquitaine Europe Communication – CCIR – Conseil Régional Aquitaine

⁷ *ibid*

⁸ Le programme « Investissements d'avenir » est un appel à projets national qui vise à renforcer l'excellence de la recherche française et à développer des synergies entre recherche publique et privée.

⁹ Source : CCIR d'Aquitaine

¹⁰ Voir à ce propos le rapport du CESR datant d'octobre 2007 : « Les PME/TPE dans le développement des territoires aquitains ».

2. L'attente des chefs d'entreprise en Aquitaine

L'objet de notre analyse est donc de présenter, en s'appuyant sur un panel de 18 PME se situant en Aquitaine, les attentes et relations de leurs dirigeants envers et avec les collectivités locales (section 2.1) ainsi que la représentation qu'elles se font du développement durable et du territoire aquitain (sections 2.2 et 2.3). Pour cette étude, ont été interviewés des dirigeants de PME industrielles ou du secteur des services, localisées dans les cinq départements aquitains : Gironde, Pyrénées-Atlantiques, Lot-et-Garonne, Dordogne et Landes. Afin d'enrichir cette étude régionale, ont également été interviewés 18 entrepreneurs situés dans les Pays-de-la-Loire, dans le but de comparer les résultats et d'étudier les différences et similitudes entre les représentations des dirigeants aquitains et ligériens. Le second territoire d'étude a été choisi suite à une analyse comparative des régions françaises. Les deux régions présentent l'avantage d'être comparables de par leurs caractéristiques (cinq départements, dont plusieurs à vocation rurale, une métropole dominante, la façade atlantique, des atouts naturels et touristiques, etc.) mais sont également différentes de par leur culture et spécialisations économiques.

En tout, 36 entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès de chefs d'entreprise, complétés par un court questionnaire limité à des questions fermées. L'analyse textuelle des entretiens se réalise à l'aide du logiciel ALCESTE (version 2010), les réponses au questionnaire permettant ensuite de discriminer et classer les différents types de discours identifiés grâce à celle-ci (Reinert, 1993). Les classes se définissent grâce à leur vocabulaire spécifique, leurs unités de contexte (u.c.e) représentatives et les variables illustratives qui leur sont attachées (Capdevielle-Mougnibas et al., 2004). On peut ainsi, par exemple, se demander si la représentation du développement durable ou les attentes envers les collectivités sont différentes selon le profil du chef d'entreprise (âge, qualification, rapport au développement durable, etc.) et le type d'entreprise (secteur, taille, positionnement stratégique, certification, etc.). Concernant cette étude, nous discriminerons nos répondants selon 3 caractéristiques :

- Le niveau territorial privilégié (local, régional ou national) ;
- Le rôle accordé aux collectivités dans la construction d'un développement durable local (investissement faible, moyen, fort ou maximum ; la même question étant posée concernant les entreprises et les citoyens) ;
- L'entreprise a des contacts avec ses parties prenantes concernant ses impacts sociaux ou environnementaux, ou non.

De plus, nous enrichirons certaines analyses réalisées indépendamment de cette étude en utilisant la région d'origine comme discriminant.

Identifier leurs représentations signifie observer la façon dont les entrepreneurs imaginent les valeurs et les normes sociales liées au développement durable et aux territoires (Herzlich, 1969). Les représentations guidant les comportements (Moscovici, 1976 ; Wagner, 1994), étudier les représentations des dirigeants de PME en vue de préparer une politique locale de développement durable apparaît pertinent. Notre analyse constitue un moyen d'identifier les attentes des entrepreneurs, mais elle est aussi un appui pour communiquer de façon adaptée, un outil pour crédibiliser les propositions des collectivités locales¹¹, pour anticiper les réactions des PDG (voir Souchet et al, 2007 ; Goldman et al, 1981 ; Dolinski, 2000) et pour donner les informations pertinentes. La bonne compréhension des perceptions permettra aux politiques et aux stratégies de communication d'être plus efficace pour encourager, promouvoir et impulser des comportements permettant un développement durable (Aitken et al., 2011).

2.1. Quelle gouvernance ? L'entreprise, ses parties prenantes et ses attentes envers les collectivités.

2.1.1. La représentation du rôle des collectivités locales par les responsables de PME

Nous commençons par l'étude de la question 15 de l'entretien¹², celle-ci interrogeant les dirigeants sur le rôle des collectivités locales. L'analyse factorielle en coordonnées issue de la classification simple sur les u.c.e. permet d'obtenir le graphique 2. Il se comprend ainsi. L'analyse textuelle a permis de repérer la présence d'ensembles d'énoncés, les classes, qui décrivent ainsi des profils différents de répondants. Ce sont ces classes qui sont représentées par des cercles de couleurs, la forme de ceux-ci étant dictée par le positionnement du discours par rapport aux axes du graphique. Lorsque les cercles se superposent, cela signifie qu'une partie du discours est commune à différentes classes. Les mots listés sont représentatifs du discours de chaque classe et succèdent à l'appellation de la classe. Par exemple, sur le graphique 2, la classe « Tandem Indispensable » a pour caractéristique d'utiliser fortement et par ordre d'importance, les mots suivants : collectif, dire, rôle, public, important, chose, venir, etc. L'analyse textuelle a ici permis de dégager trois classes représentant 95 % du corpus (cf. graphique 2). Les trois critères discriminants choisis apparaissent comme significatifs, se

¹¹Hovland et Weiss (1951), Leyens (1979) et Mannoni (2010) expliquent que le degré de compétence perçu ou le manque de connaissance de l'autorité détermine fortement son influence.

¹² L'ensemble des questions posées est disponible sur demande.

distinguant dans au moins un des groupes, et les cercles se dessinent suivant les actions publiques locales souhaitées (axe 1) et l'intensité de la relation attendue avec la collectivité (axe 2).

La classe 1, regroupant 32% du discours classé, est celle considérant la « collectivité locale comme partenaire pragmatique ». Utilisant du vocabulaire lié au temps (« aujourd'hui » est le mot le plus caractéristique du groupe) et à l'argent (« cher », « payer », « subvention »), les membres de cette classe ont des attentes très précises et immédiates envers les collectivités locales. Les chefs d'entreprise ont des « besoins » bien identifiés correspondant à des « problèmes » précis. Ils sont en attente d'une aide concrète, rapide, et plutôt financière de la part des collectivités, et perçoivent la relation comme plutôt ponctuelle, comme l'exprime ce chef d'entreprise : *« Je suis contre le « laissez-faire » et pour le faire faire. [...]. Je ne conçois pas une collectivité absente, je conçois une collectivité présente, garante d'un certain nombre de valeurs, travaillant en partenariat avec le tissu industriel, avec l'économie pour essayer d'imaginer l'avenir ; assurer à certains moments les investissements de l'avenir pour être l'incitateur, pour prendre un certain nombre de risques également »*. Des attentes en matière environnementale sont évoquées, en témoignent les mots « polluer », « déchet » ou encore « voiture ». Ces chefs d'entreprise se distinguent des autres par des contacts récents avec leurs différentes parties prenantes (qui peuvent être les fournisseurs, les services de l'Etat, les clients, les associations, etc) concernant les impacts sociaux et environnementaux de leur entreprise, on peut dès lors imaginer qu'ils ont eux-mêmes organisé leur réseau, leur communication, leur veille, et qu'ils n'ont alors pas besoin de la collectivité pour des actions globales, mais bien pour des supports ponctuels et précis.

Ce ne sont pas les mêmes considérations que celles des membres de la classe 3 (21% des énoncés classés), qui, s'opposant à la précédente par rapport à l'axe 2, a, en revanche, des attentes globales envers les collectivités territoriales. Tout d'abord, ces chefs d'entreprise associent fortement le rôle des collectivités au développement durable, celui-ci étant le mot le plus caractéristique du discours. Cette tendance est confirmée par le discriminant spécifique à ce groupe qui révèle une forte importance attribuée aux collectivités locales dans la construction d'un développement local durable. Malgré une prépondérance accordée au niveau national dans la vie de l'entreprise, les PDG lient solidement la collectivité au territoire, utilisant de manière significative les termes « région » et « territoire ». Contrairement au groupe précédent, les attentes ne sont pas précises, ciblées et principalement financières, mais globales, concernant les relations entre acteurs du territoire (« vie », « ensemble », « synergie ») et des actions générales sur le long-terme (« créer », « aménager »,

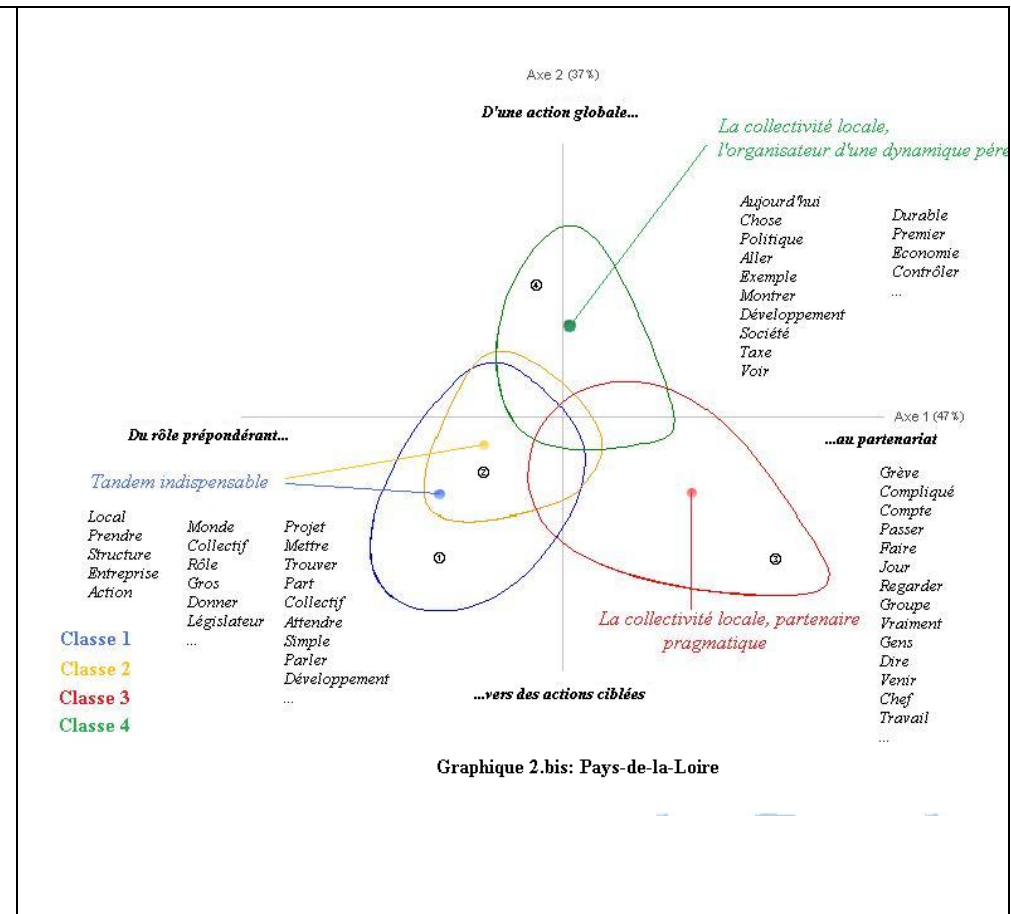
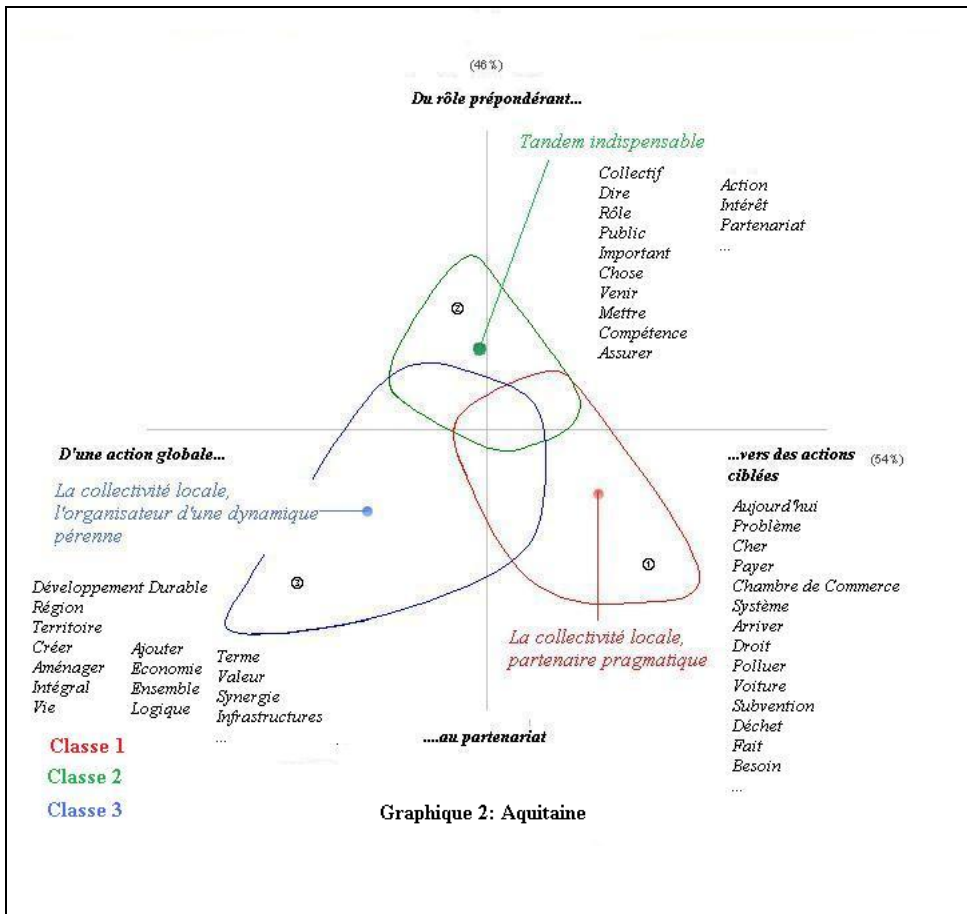
« économie », « infrastructures »). Ce groupe est donc celui considérant « la collectivité locale (comme) l'organisatrice d'une dynamique pérenne ».

Enfin, la classe 2 (47% des énoncés classés) s'oppose aux deux autres suivant le premier axe, ceci révélant le fait que ses membres accordent plus que les autres un rôle prépondérant à la collectivité locale : c'est le groupe du « Tandem indispensable ». En effet, les chefs d'entreprise voient ici en elle un véritable partenaire indispensable dans leur quotidien (« partenariat », « compétence », « important », « assurer »), autant pour organiser les synergies sur le territoire (le prépondérant « collectif ») que pour mener des actions conjointes (« action », « chose », « assurer »). Notons également que la forte attente envers les collectivités locales se situe dans tous les domaines (un chef d'entreprise s'exprime ainsi : « *Le rôle de la collectivité, auprès de nous, bien sûr que c'est très important. [...] Oh l'attente est grande de la part des services publics, l'attente est grande.* »), rien ne ciblant la sphère du développement durable, par exemple. Ces conclusions sont confirmées par les discriminants, ce groupe se caractérisant par une préférence allant aux niveaux territoriaux local et régional, par une absence de contact avec les parties prenantes concernant les thèmes sociaux et environnementaux (ce qui signifierait un besoin supplémentaire envers les collectivités pour les mises en relation) et enfin par l'attribution d'un rôle maximal aux collectivités territoriales dans la construction d'un développement durable local.

Les dirigeants des Pays-de-la-Loire se retrouvent-ils dans les attentes des PDG aquitains ? En effectuant la même analyse factorielle, mais avec les réponses des 18 entrepreneurs de l'autre région, nous pouvons répondre par l'affirmative (graphique 2.bis). En effet, la similitude dans le vocabulaire utilisé est remarquable, certains mots caractéristiques étant exactement les mêmes (« collectif », « aujourd'hui », « chose », « action », « économie ») ou proches dans leur signification (« problème » et « compliqué » ; « valeur », « ensemble » et « société » ou encore « infrastructures » et « structure »). On retrouve finalement aisément les groupes identifiés grâce aux réponses aquitaines (graphiques 2 et 2.bis). Les résultats sont cependant un peu différents, la classe du « Tandem indispensable » se divisant en deux, par exemple, concernant les Pays-de-la-Loire, la classe 1 mettant alors davantage l'accent sur la territorialisation et la seconde sur les actions coordonnées. Les attentes envers les collectivités sont donc proches, et assimilables, que les entreprises soient localisées en Aquitaine ou dans les Pays-de-la-Loire. Plus précisément, nous pourrions nous demander si certains discours sont plus caractéristiques de l'une ou l'autre des régions. Lors d'une précédente étude, nous nous étions intéressés à la

représentation du territoire ¹³ et nous avons identifié quatre types de discours : la « représentation performatrice », la « représentation géographique », la « représentation administrative » et la « représentation communautaire ». En réalisant cette même analyse, mais en discriminant les réponses suivant la région d'origine, cette variable apparaît comme caractéristique. Il semblerait alors que les entrepreneurs ligériens soient davantage sensibles à l'aspect géographique du territoire et à la compétitivité (et donc membres des deux premiers groupes cités) et que les dirigeants aquitains soient plus enclins à se représenter le territoire comme une entité administrative et le lieu de rencontre d'une communauté (les deux autres classes). Ainsi, si les attentes envers les collectivités sont proches, la représentation du territoire semble être plus sensible à la région d'origine.

¹³ Analyse textuelle issue des réponses aux interrogations suivantes : Qu'est-ce qu'un territoire ? Que pensez-vous de la Réforme Balladur (2009)? Quel est le rôle des collectivités locales ? Etude détaillée sur demande.



Graphique 2 : Le rôle des collectivités locales
Analyse factorielle en coordonnées

2.1.2. L'entreprise et ses parties prenantes

Afin de compléter l'analyse précédente, nous pouvons nous intéresser à la question 20 de l'entretien, *i.e.* « Avez-vous des contacts avec des associations locales ? Les pouvoirs publics locaux ? Les structures de recherche ? Les structures de formation ? ».

A la lecture des réponses, quatre remarques s'imposent :

- Très peu d'entreprises n'ont aucun ou peu de contacts avec les parties prenantes sus nommées ;
- Pour les autres, on remarque une prépondérance de contacts avec les associations très ancrées localement, telles que les associations sportives et culturelles, preuve de la volonté de l'entreprise d'être un membre actif au sein de son territoire, au-delà de son rôle économique ;
- On observe également bon nombre de contacts avec les structures de formation. Ajouté au commentaire précédent, nous avons la preuve ici encore que la population (les salariés) est au cœur de l'ancrage territorial de l'entreprise ;
- Enfin, nous pouvons également retenir l'évocation répétée de contacts avec les associations d'entreprises, symboles de la synergie créée par de simples rassemblements.

Les dirigeants des Pays-de-la-Loire offrent le même type de réponse, peut-être insistent-ils davantage sur les organismes de formation et les associations liées à leur activité entrepreneuriale, cette constatation restant à confirmer, compte tenu de la taille de notre échantillon.

Une analyse textuelle de cette question traitée par Alceste, à l'aide d'une classification double, nous permet de confirmer ces conclusions. En effet, si l'analyse factorielle en coordonnées distingue quatre groupes, ils s'opposent de manière très faible, deux se confondant presque totalement. Ces deux derniers mettent en avant les relations avec les organismes de formation. Un autre, proche de ceux-ci, fait plutôt valoir l'intérêt d'actions et d'infrastructures communes. Enfin, la dernière classe, utilisant un vocabulaire beaucoup plus riche, insiste sur les relations avec les associations et les collectivités locales, soulignant le rôle de l'action coordonnée et des efforts communs dans la construction d'un développement durable...pour tous. Concernant les Pays-de-la-Loire, les groupes s'opposent un peu plus, mais il faut noter qu'une classification simple sur u.c.e. a été réalisée, pour des raisons techniques liées à la taille du corpus de texte. Au-delà de cette différence, le vocabulaire caractéristique

est similaire, les problématiques soulevées sont les mêmes: l'importance donnée aux contacts avec les structures de formation, la nécessaire coordination des acteurs du territoire, la synergie et le soutien « naturel » aux associations locales. Ainsi, les discours identifiés par les deux analyses factorielles en coordonnées se correspondent globalement.

2.2. L'entreprise et le développement durable : quel rôle le dirigeant aquitain s'octroie-t-il dans la construction d'un développement durable ?

Si les collectivités aquitaines veulent impliquer les PME dans l'élaboration d'un développement durable local, il paraît important au préalable d'identifier de quelle manière les chefs d'entreprise perçoivent leur rôle dans cette construction. Cela permettra de repérer leurs attentes, leur position, leurs espoirs, leurs dispositions et prédispositions.

2.2.1. Les acteurs du territoire et le développement durable local

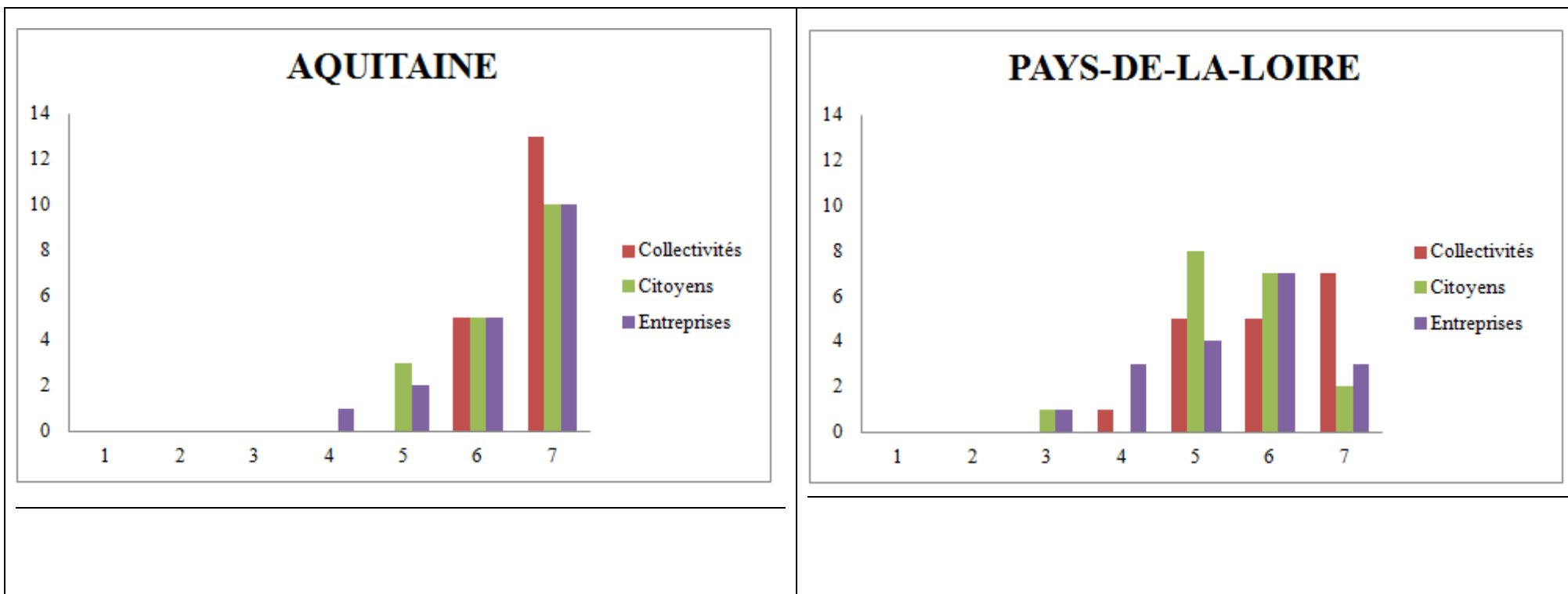
Dans un premier temps, en analysant la question 23 du questionnaire¹⁴, nous pouvons observer l'importance attribuée par les PDG au rôle des différents acteurs (collectivités, citoyens et entreprises) dans la construction d'un développement durable local. Le graphique 3 ci-dessous, s'intéressant aux PDG aquitains, nous révèle alors deux conclusions importantes. Ce qui frappe tout d'abord est la prépondérance de l'attribution de la note « 7 », quelle que soit l'entité considérée. Les chefs d'entreprise considèrent donc, en majorité, que l'ensemble des acteurs du territoire doivent s'insérer le plus fortement et rapidement possible dans la voie du développement durable. Cependant, on observe tout de même quelques nuances : les chefs d'entreprise semblent attribuer aux collectivités la plus grande responsabilité dans la construction du développement durable local, les citoyens et les entreprises obtenant plus souvent des notes inférieures à 7.

Les nuances sont flagrantes lorsque l'on compare les 2 graphiques, *i.e.* les réponses des dirigeants installés en Aquitaine et ceux localisés dans les Pays-de-la-Loire. En effet, ces derniers attribuent moins souvent que les premiers la note maximale à l'implication de tous les acteurs dans la construction d'un développement local durable. Plus généralement, les entrepreneurs des Pays de la Loire exigent, en moyenne, un plus faible investissement de

¹⁴Q23 : Selon vous, dans quelle mesure les acteurs suivants doivent-ils contribuer à construire un développement local durable ?

<input type="checkbox"/>	Collectivités									
	Très faiblement	1	2	3	4	5	6	7		Très fortement
<input type="checkbox"/>	Citoyens									
	Très faiblement	1	2	3	4	5	6	7		Très fortement
<input type="checkbox"/>	Entreprises									
	Très faiblement	1	2	3	4	5	6	7		Très fortement

chacun des acteurs territoriaux, même si, à l'image de leurs homologues aquitains, ils privilégient le rôle des collectivités territoriales. Cette constatation amène à une première conclusion, restant cependant prudente et préliminaire: les dirigeants aquitains semblent plus volontaires que leurs voisins ligériens concernant une démarche de développement durable local qui impliquerait l'ensemble des acteurs territoriaux.



Graphiques 3 et 3.bis : Importance attribuée par les PDG au rôle des différents acteurs dans la construction d'un développement durable local

2.2.2. L'entreprise et le développement durable

En recentrant la problématique sur l'acteur « entreprise », nous pouvons maintenant analyser la question 8 de l'entretien¹⁵, afin d'identifier comment l'entreprise perçoit son rôle dans la construction du développement durable.

Le graphique 4 présente l'analyse factorielle en coordonnées de l'ensemble des réponses concernant les 18 entrepreneurs aquitains. A l'issue de l'analyse, 95% du corpus a été classé et trois classes ont été distinguées.

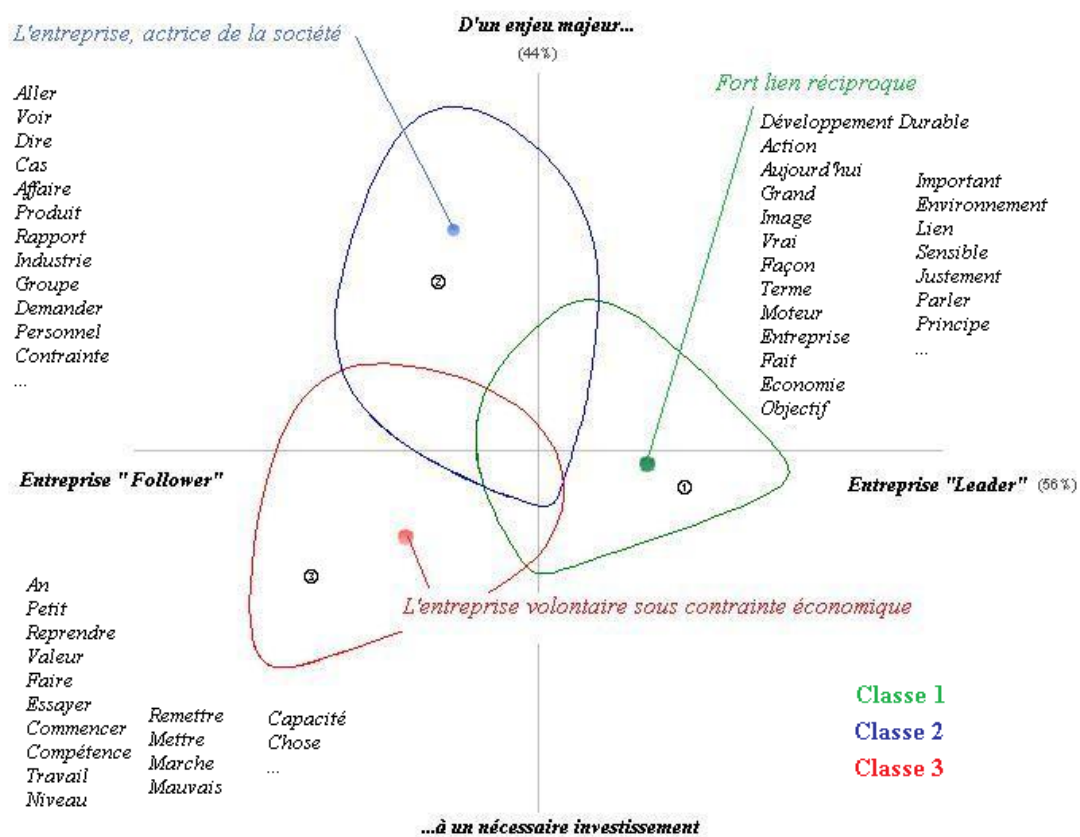
Les classes 1 et 2, regroupant 65% des énoncés classés, ont en commun de considérer le développement durable comme un enjeu majeur de l'entreprise. Les membres de la première identifient ainsi un « fort lien réciproque » entre les deux, le développement durable, le mot le plus significatif de leur discours, étant d'ores-et-déjà intégré dans différents pans de leur entreprise (« aujourd'hui »), et par différents biais (« action », « façon », « objectif »). Si les PDG évoquent le rôle crucial de l'entreprise pour le développement durable local (elle a notamment un rôle d'exemple et d'éducation, comme l'explique celui-ci : *« l'entreprise a une implantation, a une visibilité de la part du grand public, et se doit d'être exemplaire. Ce sont les entreprises qui peuvent impacter les images que l'on donne d'une région et que l'on donne du développement durable »*), on ressent bien, à travers l'analyse textuelle, combien cette prise en compte est également importante (« important, « grand ») pour l'entreprise : elle peut avoir des impacts directs (« économie », « environnement »), en terme d'image (« image », « sensible») et peut constituer le « moteur » ou l'« objectif » de l'«entreprise ».

La classe 2 (21% des énoncés classés) se distingue de la première dans le sens où ses membres perçoivent plus le développement durable comme un changement obligé («contraint ») par les mutations de la société. Ainsi, ces entreprises agissent en faveur du développement durable (en témoignent les trois mots les plus caractéristiques du discours, tous des verbes : « aller », « voir », « dire ») sous la pression législative, celle des citoyens, des consommateurs, et, non des moindres, de leurs salariés. La politique de l'entreprise s'insère ici dans une autre, beaucoup plus globale, et, en matière de développement durable, les membres du groupe dit de « l'entreprise, actrice de la société », sont mi-followers, mi-leaders.

¹⁵ Q.8 : Quel rapport percevez-vous entre développement durable et entreprise ?

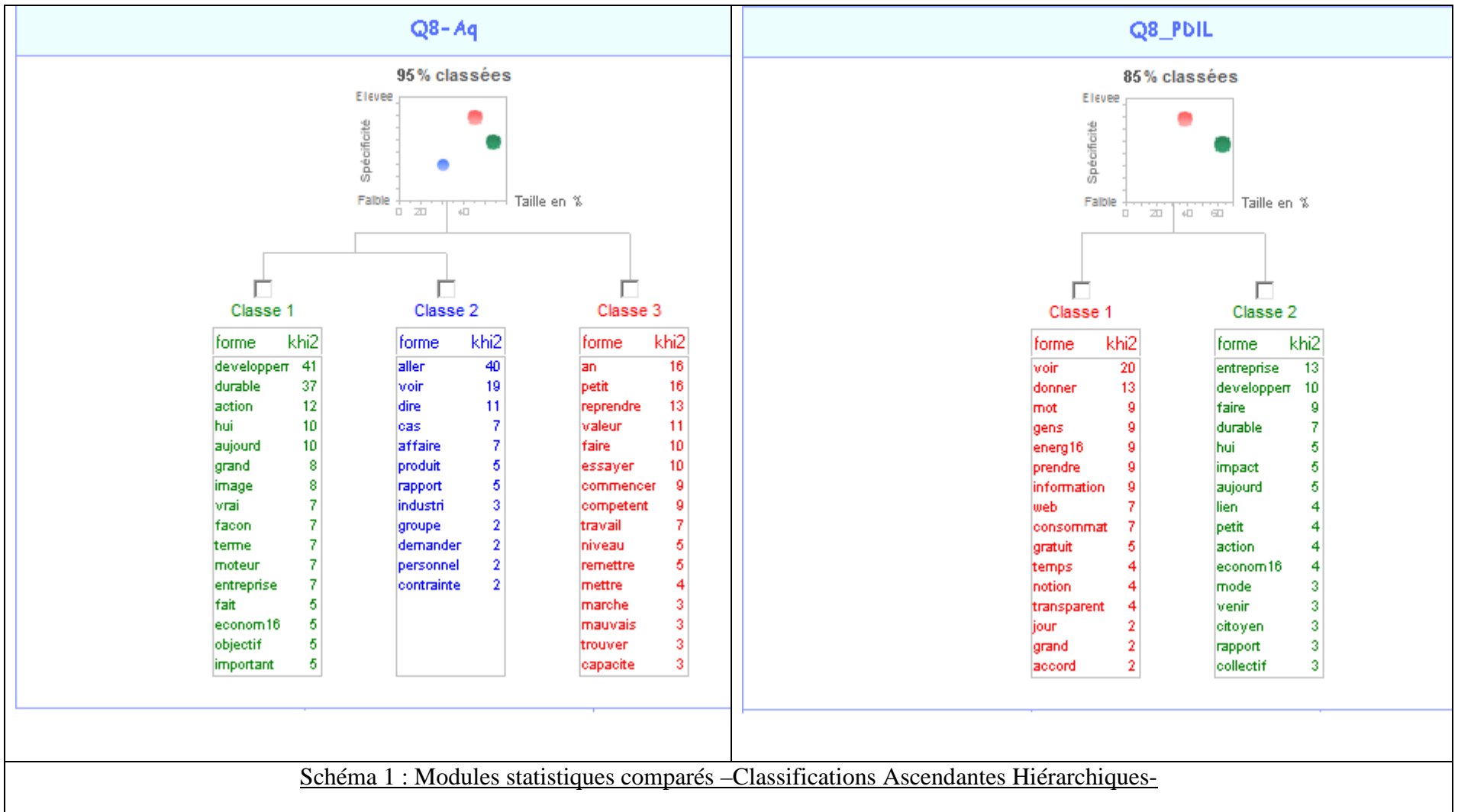
Enfin, la troisième classe s'oppose aux deux autres suivant le premier axe, ce qui signifie que ses membres considèrent davantage le développement durable comme un nécessaire investissement qu'un enjeu majeur. On ressent ici clairement la contrainte économique de court terme de l'entreprise, en témoigne la forte utilisation de vocabulaire temporel (« an », « essayer », « commencer », « marche »), malgré la volonté des PDG d'intégrer une telle politique. Cependant, ils constatent le nécessaire investissement que celle-ci représente, au-delà d'être conforme à leurs valeurs. De véritables efforts sont mis en place, dans la mesure du possible (« faire », « essayer », « commencer », « mettre », « marche ») et la constatation est faite de la difficulté dans le changement (« reprendre », « compétence », « travail », « niveau », « mauvais », « capacité »). Ce groupe est donc celui de « l'entreprise volontaire sous contrainte économique ». Le verbatim suivant est assez caractéristique : « *Oui, l'entreprise fait partie des acteurs primordiaux pour le développement durable, il faut donc lui imposer un certain nombre de règles... mais il est hors de question qu'elle le fasse seule* ».

Graphique 4 : Lien entre entreprise et développement durable. Analyse factorielle en coordonnées



De manière générale, il est évident que de différentes manières et à divers degrés, les chefs d'entreprise ne sont pas indifférents au développement durable et à son intégration dans leur stratégie. Il paraît important de relever que sur le thème de l'entreprise et du développement durable, très peu de ces responsables de PME évoquent la Responsabilité sociale des entreprises (RSE). Ceci s'avère surprenant car, justement, la RSE est l'application des principes de développement durable au sein des entreprises. Cette absence révèle clairement un manque d'information des responsables ou d'adaptabilité du concept envers les PME.

Le schéma 1 ci-dessous permet de comparer les résultats de l'analyse textuelle obtenus pour les deux régions d'étude. Des trois classes identifiées pour le cas aquitain, n'en restent que deux concernant les Pays-de-la-Loire. Pourtant, ces deux groupes sont totalement identifiables aux classes 1 et 3 repérées dans l'analyse précédente, en témoignent leur spécificité et leur vocabulaire caractéristique. Le groupe de « l'entreprise, actrice de la société » disparaît donc lorsque l'on s'intéresse à la région des Pays-de-la-Loire, au profit de la classe du « fort lien réciproque », regroupant alors 62% des énoncés classés. On retrouve les mêmes caractéristiques : alors que les membres de la classe dite « l'entreprise volontaire sous contrainte économique » accordent une importance prépondérante au niveau régional, les autres entrepreneurs se caractérisent plus par leurs attentes envers les collectivités et par des contacts réguliers avec leurs parties prenantes.



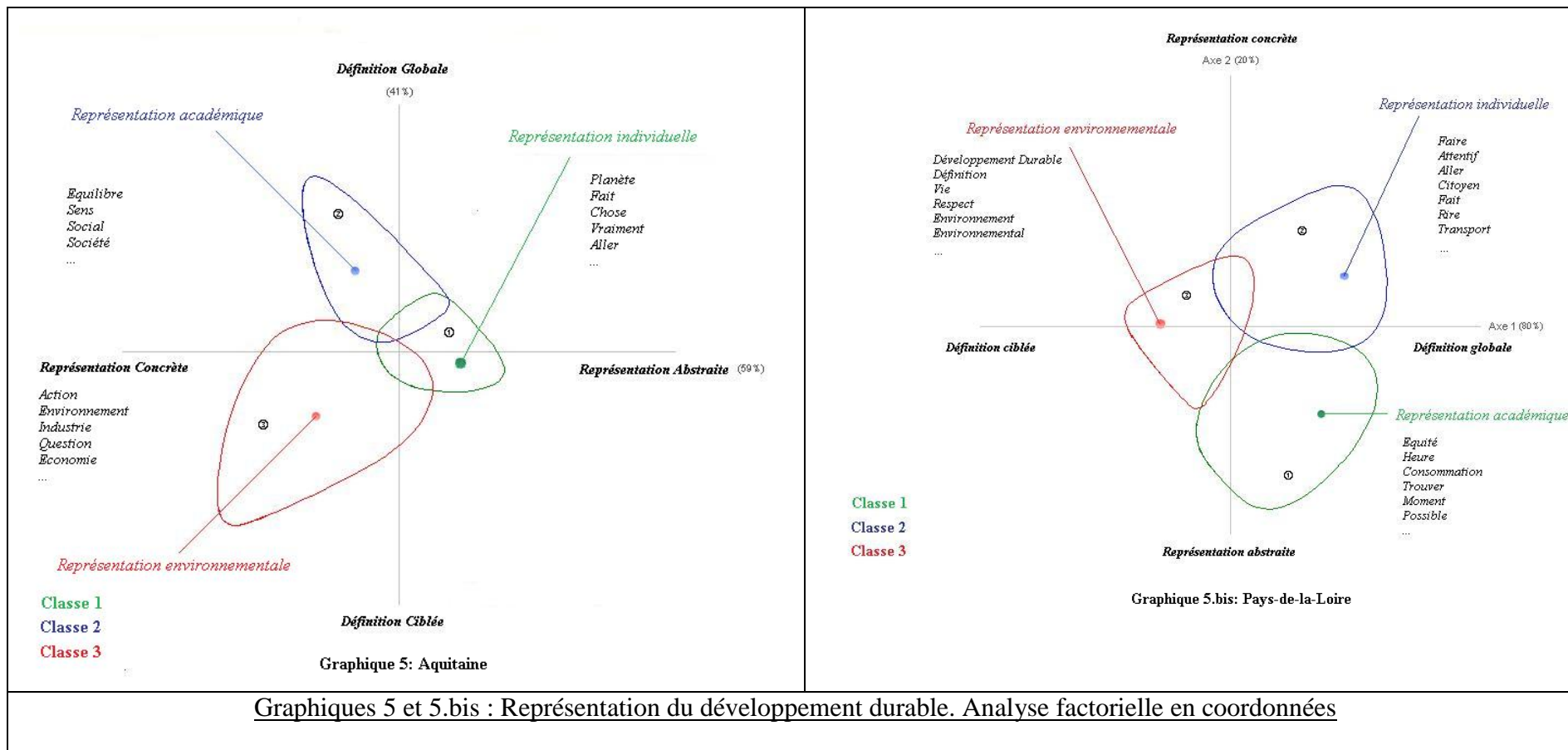
La représentation que se font les dirigeants d'entreprise des Pays-de-la-Loire semble donc davantage binaire : pour certains, le développement durable est perçu comme une forte opportunité alors que pour d'autres, il s'agit pour l'instant d'une contrainte à intégrer. En revanche, concernant l'Aquitaine, le discours est plus riche, davantage d'énoncés sont classés et une classe intermédiaire se distingue, mettant l'accent sur le rôle sociétal de l'entreprise. Notons enfin qu'avec une analyse effectuée au niveau global, en utilisant les 36 réponses, si les mêmes caractéristiques se distinguent, le discriminant « région d'origine » n'apparaît pas significatif. Ceci n'est pas surprenant, car si l'étude propre à l'Aquitaine fait apparaître une classe de plus, les dirigeants, quelle que soit leur région d'implantation, se retrouvent dans les deux autres.

2.3. La nécessaire communication autour du développement durable

Enfin, pour analyser de manière plus globale la représentation que se font les responsables d'entreprise du développement durable, nous nous intéressons à la question 6 de l'entretien¹⁶. En effet, si nos analyses précédentes permettent d'anticiper l'efficacité d'une politique volontariste en faveur du développement durable par les collectivités locales - notamment en Aquitaine-, pour assurer le succès de celle-ci, il faut qu'elle soit bien comprise par les chefs d'entreprise. Or, la représentation que se font les responsables de PME du développement durable est vraisemblablement plurielle et probablement différente de celle des représentants des collectivités territoriales: c'est ce que nous allons détailler maintenant.

A la suite de l'analyse, 55% du corpus a été classé, et trois classes émergent alors (graphique 5). Si le vocabulaire caractéristique n'est ici pas très fastueux, l'étude des termes absents significatifs enrichit l'étude, et, surtout, l'analyse de ces mêmes questions avec l'ensemble de l'échantillon permet de confirmer nos intuitions et de bien décrire les différentes classes.

¹⁶ Q.6 : Que représente pour vous le développement durable ?



Les chefs d'entreprise ont donc tous une idée de ce qu'est le développement durable, mais, à l'exception de la classe 2 (représentant 27% des énoncés classés), elle est généralement confuse. En effet, les membres de celle-ci, dite de la « représentation académique », nous énoncent une définition globale et commune du développement durable, au travers de ses trois volets, ceux-ci étant la source d'un « équilibre » pour la « société » dans son ensemble, sans que l'un n'ait la primauté sur les autres (« *c'est un développement aux objectifs partagés qui assure un juste équilibre entre l'environnemental, le social et l'économique* »). Ces PDG semblent avoir de manière générale une vision globale de et pour leur entreprise, puisque les contacts avec les parties prenantes concernant le développement durable constituent une de leurs caractéristiques significatives. Ils s'opposent aux membres de la première classe suivant le deuxième axe, car, eux, ont une représentation du développement durable plus abstraite : c'est le groupe de la « représentation individuelle », qui regroupe la majorité relative des énoncés classés (49%). En effet, les individus nous expliquent leur vision personnelle du développement durable, loin de la définition commune reprenant les trois axes de la notion, comme l'illustre ce verbatim : « *Je ne sais pas vraiment la vraie définition du développement durable. Alors je vais imaginer. [...] C'est créer, c'est développer les choses...en essayant de mieux tenir compte demain de ce qu'on appelle la planète, mais surtout de ce qui reste sur la planète* ». Les explications sont alors assez abstraites, avec un vocabulaire spécifique comme « fait », « chose », « vraiment », etc. Les répondants usent d'exemples pour expliquer la notion de développement durable. Enfin, la classe 3, dite de la « représentation environnementale », s'oppose aux autres suivant le premier axe : la définition est ciblée. Comme la dénomination de la classe l'indique, ces chefs d'entreprise perçoivent le développement durable à travers la protection de l'environnement, et le rôle de l'entreprise pour celle-ci. Dès lors, le vocabulaire spécifique tourne autour des termes « environnement », « action », « industrie », etc. Ces mots évoquent la nécessité pour l'entreprise d'agir en faveur de l'environnement, le volet social du développement durable étant occulté. Ce PDG donne ainsi la réponse suivante : « *Le développement durable, c'est comment, pour atteindre un objectif défini à l'avance, mettre en œuvre des moyens qui préservent au mieux l'environnement* ». La vision du développement durable est ici beaucoup plus micro-économique que celle des groupes précédents.

Comparons maintenant ces représentations avec celles des dirigeants implantés au sein des Pays-de-la-Loire. Les discours sont assimilables à tel point que les mêmes groupes peuvent être identifiés, mais c'est la classe de la « représentation environnementale » qui

rassemble ici la majorité d'énoncés classés (54%), contre celle de la « représentation individuelle » précédemment. Le vocabulaire utilisé par les aquitains apparaît également plus riche que les autres ; il n'y avait notamment pas suffisamment de discours classé pour réaliser une classification double dans le cas des Pays-de-la-Loire¹⁷. Au cours d'une précédente étude¹⁸, nous avons expliqué la représentation plurielle du développement durable des entrepreneurs, et identifié trois groupes : « représentation globale et commune » ; « représentation individuelle » et « représentation entrepreneuriale ». Si l'on discrimine en fonction de la région d'implantation, provenir d'aquitaine s'affirme comme caractéristique du premier groupe, alors qu'être installé dans les Pays-de-la-Loire est plus typique du groupe de la « représentation individuelle ». Ceci confirme une première constatation : le vocabulaire utilisé par les aquitains est plus caractéristique et spécifique, plus facile à identifier et à rassembler. Un second enseignement, qui doit cependant demeurer prudent, serait enfin que les dirigeants aquitains aient davantage assimilé la dimension globale du développement durable que leurs homologues ligériens, leur représentation demeurant, malgré tout, plurielle et confuse.

D'après l'analyse des 18 entretiens propres à l'Aquitaine, les dirigeants d'entreprise ont tous conscience de l'importance prise par les problématiques liées au développement durable, mais ils en ont une représentation différente. Il semblerait cependant que leurs représentations soient plus identifiables et parfois plus globales que celles issues de l'analyse des réponses des autres dirigeants, localisés au sein des Pays-de-la-Loire.

3. La structure de l'attractivité durable en Aquitaine

3.1. Les entrepreneurs aquitains et ligériens ont-ils des représentations différentes ?

D'après la section précédente, les représentations du développement durable par les entrepreneurs sont similaires dans les deux régions d'étude, mais il semblerait que le vocabulaire utilisé par les aquitains soit plus riche, et que la vision du concept soit plus globale que dans les Pays-de-la-Loire. De plus, cette fragile différence semble caractéristique de la représentation entrepreneuriale du développement durable, et non personnelle. En effet, lorsque l'on analyse la question 2 de l'entretien (que pensez-vous, à titre personnel, en tant

¹⁷ Une classification simple a donc été réalisée.

¹⁸ Document de travail à venir, étude disponible sur demande.

que citoyen, du concept de développement durable ?¹⁹), en discriminant les répondants selon leur lieu de résidence, on ne peut établir de lien entre les représentations obtenues et la région d'implantation. Dès lors, nous pouvons nous interroger sur les représentations plus générales concernant l'entrepreneuriat : sont-elles quelque peu différentes selon le territoire accueillant la PME ? Le tableau 1 résume ainsi les classes dont les variables « Aquitaine » ou « Pays-de-Loire » se révèlent des déterminants caractéristiques. Lorsque ce n'est pas le cas (absence de croix), cela signifie que la localité ne distingue pas le groupe : la représentation appartient autant à l'une et l'autre des régions.

Tableau 1: Représentations et région d'implantation

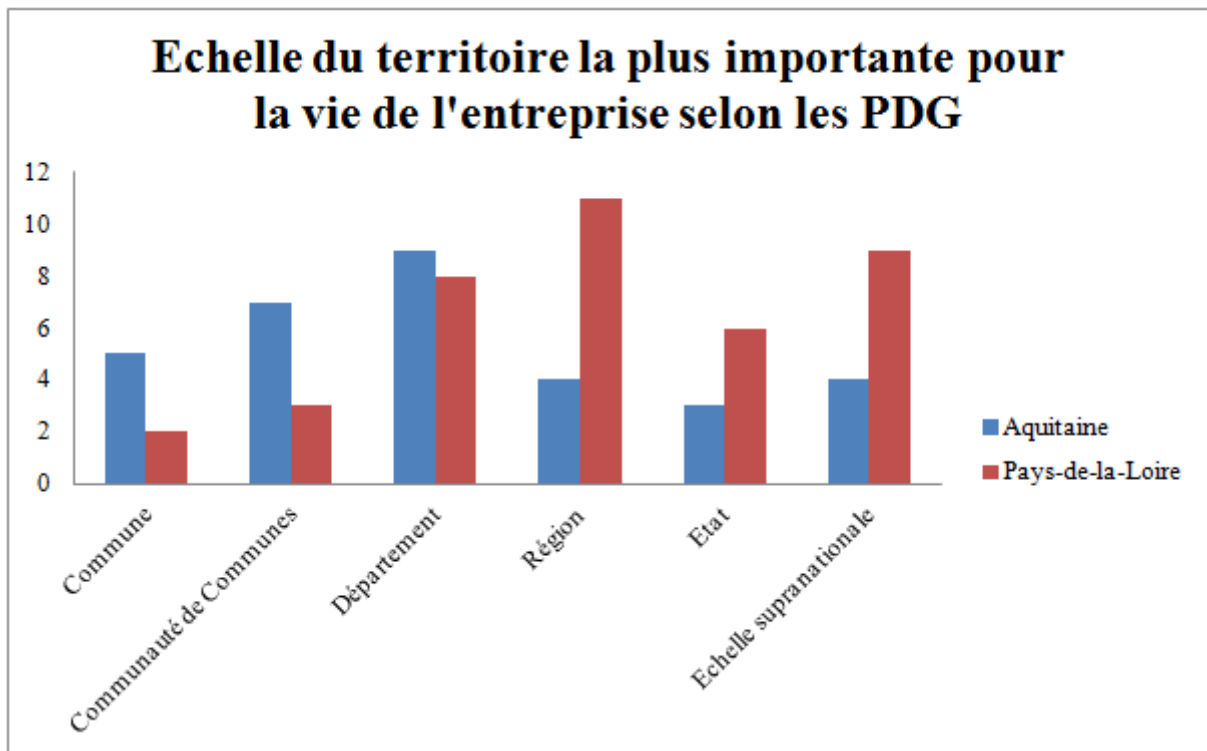
Classes de représentations	Aquitaine	Pays-de-la-Loire
Développement Durable		
Représentation individuelle		+
Représentation entrepreneuriale		
Représentation globale et commune	+	
Attractivité		
Rationalité	+	
Attachement au territoire		+
Qualité de vie et image		
Main d'œuvre		+
Attractivité et Développement Durable		
Nouveaux enjeux		
Attractivité populationnelle		+
Cadre de vie	+	
Attractivité durable	+	
Territoire		
Représentation administrative	+	
Représentation géographique		+
Représentation performatrice		+
Représentation communautaire	+	
Entreprise et Image du territoire		
Importance des infrastructures	+	
Image de la Région et attractivité de la main d'œuvre		
Association globale		+
Le développement durable, vecteur d'image positive		

¹⁹ Etude détaillée sur demande.

On constate alors, effectivement, que la région d'implantation caractérise certaines représentations de l'attractivité. A l'issue de l'analyse de la treizième question de l'entretien, l'Aquitaine caractérise le groupe de la « rationalité ». La région rassemblerait donc un ensemble de facteurs attractifs. En revanche, être implanté dans les Pays-de-la-Loire s'avère caractéristique des discours « attachement au territoire » et « main d'œuvre », pendant que la classe « qualité et image » qualifie autant les deux régions. Le lien entre attractivité et développement durable se fait clairement pour tous à travers les nouveaux enjeux, mais les aquitains semblent insister sur la globalité, une fois encore, et sur l'importance du cadre de vie, alors que les ligériens soulignent à nouveau le statut de la main d'œuvre. En s'intéressant aux détails des connaissances des entrepreneurs en matière de développement durable (plus précisément, à la question 7 concernant les actions et mesures relatives au développement durable et aux questions 4 et 5 s'intéressant à la performance énergétique de l'entreprise), les régions apparaissent difficilement comme des déterminants caractéristiques des différentes représentations : le manque d'information semble universel. Les contrastes sont plus marqués concernant les ancrages territoriaux. Le graphique 6 ci-dessous présente ainsi les différences d'importance accordée par les entrepreneurs aux différents échelons territoriaux, suivant leur région d'appartenance. On remarque alors que les dirigeants aquitains ont des préférences beaucoup plus locales que leurs voisins : en majorité, ils accordent une faveur au département, et, plus que les ligériens, choisissent ce niveau ainsi que ceux des commune et communauté-de-communes. Au contraire, ces derniers plébiscitent l'échelon régional et désignent plus souvent que les aquitains, l'Etat et l'échelle supranationale. Les entrepreneurs aquitains auraient donc une préférence pour les échelons territoriaux les plus locaux, avec le département pour chef de file. Concernant les représentations territoriales, les différences régionales sont également marquées. L'Aquitaine se révèle caractéristique des classes « représentation administrative » et « représentation communautaire » alors que celles des « représentation géographique » et « représentation performatrice » s'avèrent typiques des Pays-de-la-Loire. La première différence (administrative/géographique) trouve peut être son origine dans les découpages territoriaux : si les départements aquitains semblent globalement correspondre à des identités territoriales, c'est moins le cas pour ceux des Pays-de-la-Loire (exceptée la Vendée). Ainsi, la plupart des départements ne possèdent pas d'identité territoriale très forte (Mayenne, Sarthe), ou celle-ci se confond avec celle de pays ou d'anciennes provinces : c'est notamment le cas du Maine-et-Loire avec l'Anjou. Cela

explique alors simplement que la représentation du territoire soit plus géographique qu'administrative. De même, si la Loire-Atlantique est un département avec une identité forte et reconnue, en revanche, l'appartenance à la région des Pays-de-la-Loire constitue un débat ayant des racines autant historiques qu'identitaires. La deuxième opposition (représentation communautaire / représentation performatrice) révèle une vision différente de la synergie procurée par l'installation sur un territoire donné. Les dirigeants aquitains perçoivent davantage le potentiel fourni par le territoire quant à la réunion des acteurs locaux.

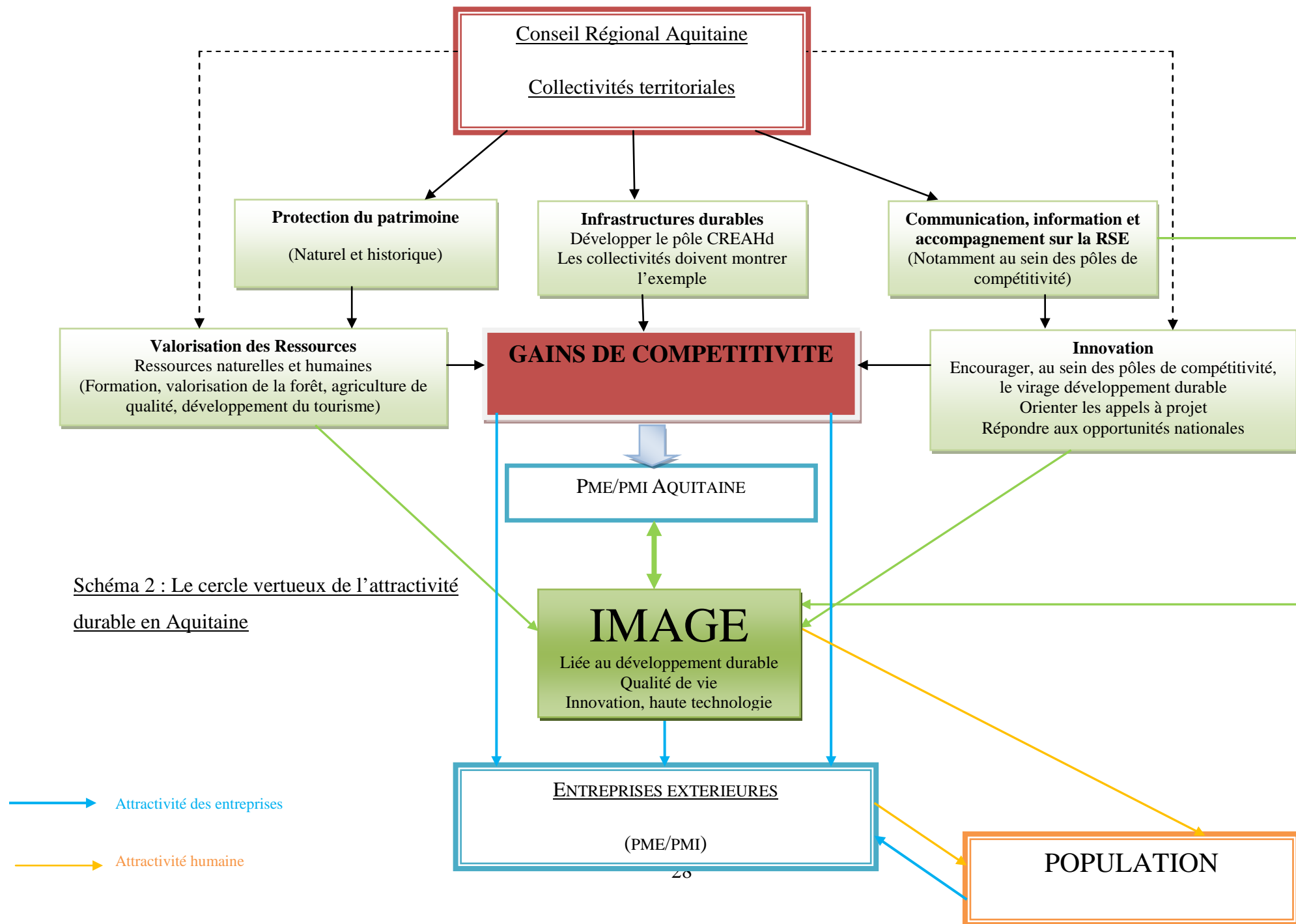
Graphique 6 : Importance accordée aux échelons territoriaux



Enfin, concernant le lien entre l'image du territoire et l'entreprise, on note peu de différences régionales en globalité. Lorsque les discours deviennent plus spécifiques, les aquitains s'attachent aux infrastructures, alors que les ligériens évoquent l'image plus globale, celle qui découle des grands groupes, des grandes villes, qui révèle les grosses caractéristiques à la fois entrepreneuriales et territoriales.

3.2. Impulser l'attractivité durable en Aquitaine

En 2007, le CESER de l'Aquitaine conclut son rapport (CESER, 2007) sur deux défis majeurs s'offrant à la région, forte de ses ressources naturelles : celui de la concurrence sur le marché de l'agriculture et des matières premières et celui des grands enjeux du développement durable. Ce sont à ces deux challenges, auxquels s'ajoutent les problématiques liées à la crise financière et économique, que nous proposons de répondre à travers le cercle vertueux de l'attractivité durable, matérialisé dans le schéma 2, ci-dessous. Celui-ci présente le dynamisme impulsé par une gouvernance territoriale durable animée par le Conseil Régional et les autres collectivités locales, relayés par les PME. On retrouve ici le principe du district marshallien (Marshall, 1890) appliqué au développement durable. Le Conseil régional d'Aquitaine constitue le gouvernement pilote, les autres collectivités, notamment le département, ont également des rôles prépondérants dans le dynamisme à mettre en place et l'organisation de la coopération : nous venons effectivement de noter la préférence accordée aux collectivités les plus locales par les entrepreneurs aquitains. Dans cette optique, les entreprises de l'échantillon attendent clairement des collectivités qu'elles jouent un rôle d'organisation du territoire pour faciliter l'émergence d'économies d'échelles. Les canaux d'impulsion sont dès lors pluriels. Face à la crise économique, la reprise, à court terme, passe par une recrudescence de la demande (voir notamment CESER, 2009), celle-ci pouvant être orientée de telle façon qu'à moyen terme, la région s'appuie sur ses avantages comparatifs qui l'engageront dans une compétitivité et une attractivité durables. Chaque atout régional évoqué dans l'introduction trouve ainsi sa place et sa valorisation. En matière agricole, il s'agit d'entretenir et de renforcer l'aspect haut de gamme, en encourageant et en communiquant sur les vins AOC, les céréales et les produits « sous signes de qualité et d'origine », ainsi que sur les produits agro-alimentaires dérivés destinés à des marchés de proximité (le bio notamment). La forêt cultivée et la filière qui en découle constituent également un atout à valoriser en matière de développement durable, à travers la sécurisation des producteurs, l'exploitation durable et la prévention des catastrophes naturelles, entre autres. Enfin, l'économie « présenteille » a vocation à se développer, et ce par deux canaux.



Tout d'abord, la disponibilité d'espaces conjuguée aux avantages naturels conduit à une attractivité résidentielle et touristique qu'il convient de développer de manière durable. Mais elle permet également le développement des services aux entreprises (quartiers d'affaires) et celui des capacités d'accueil pour des unités industrielles, « sous réserve de leur acceptation par les populations locales, ce qui s'applique aussi aux infrastructures de transports afférentes » (CESER, 2009), d'où la nécessité de le réaliser à l'aune des concepts du développement durable.

La Région se doit de soutenir la capacité d'innovation de ces filières qui constituent ses avantages comparatifs. Une stratégie reposant sur le triptyque recherche-formation-production, dynamisée par les pôles de compétitivité (notamment concernant celui du CREAHD²⁰), doit être confortée. Il s'agit de soutenir les organismes d'éducation et de recherche, notamment les universités et développer les formations d'avenir et liées aux filières d'excellence aquitaines. Une opportunité de soutien au-delà de la rénovation immobilière s'ouvre avec le « plan campus » national et les « investissements d'avenir », finançables dans le contexte du grand emprunt (CESER, 2009). D'autre part, les appels à projet du Conseil Régional qui apportent des soutiens complémentaires aux PME régionales innovantes peuvent offrir une priorité aux projets concernant ou intégrant tous les préceptes liés au développement durable. De manière davantage concrète, il s'avérerait pertinent de créer des zones d'activités spéciales orientées vers le partage des meilleures pratiques durables et la complémentarité des activités (utilisation commune d'énergie renouvelable, etc.). En parallèle, et notamment au sein de ces zones, il conviendrait de soutenir les PME visant à développer une nouvelle génération de produits, liées à la nouvelle donne énergétique et environnementale : batteries et systèmes électriques associés pour la propulsion et le stockage d'énergie, panneaux solaires, éléments d'éoliennes, matériaux pour l'éco-construction, etc. (voir CESER, 2009). Notons également, en matière de gains de compétitivité à l'exportation, les premiers partenaires aquitains subissant la crise, l'Espagne au premier rang, la nécessité de diversification à travers les grandes économies émergentes, en développant, par exemple, la vente de vins sur le marché asiatique.

En outre, pour établir collectivement une véritable stratégie compétitive durable, il est indispensable de mobiliser l'ensemble des acteurs et d'impulser une coopération. Il revient

²⁰ <http://www.creahd.com/>

aux collectivités de l'organiser, à l'image de ce qui se fait au sein des pôles de compétitivité, ainsi que d'informer l'ensemble des PME sur les politiques de RSE.

Enfin, à travers ces multiples actions, les collectivités doivent valoriser l'image aquitaine, en termes de qualité de vie et, plus globalement, associer leur nom à celle de région durable. Autant l'attractivité entrepreneuriale que populationnelle s'en trouveraient boostée. Attirer davantage d'actifs a ensuite pour effet vertueux d'attirer davantage d'entreprises, mais plus de ménages sur le territoire signifie également une demande plus soutenue, et donc des activités supplémentaires.

4. Conclusion

Il apparaît que le développement durable est, et sera, de plus en plus, un argument pertinent en matière de compétitivité et d'attractivité des territoires ; les entrepreneurs aquitains étant particulièrement en attente d'une politique publique en ce sens. Il appartient dès lors aux collectivités territoriales d'initier le cercle vertueux de l'attractivité durable (schéma 2), en misant sur la valorisation des ressources naturelles et humaines, et sur l'innovation notamment. Cependant, la communication et les actions mises en place par les collectivités territoriales doivent être, au préalable, bien ciblées et définies pour que la politique décidée mène aux résultats escomptés. D'autre part, la dimension locale du développement durable montre que les différents acteurs sont amenés à plus de coopération et se pose alors la question de la traduction de l'ancrage territorial dans les modes de gouvernance du territoire, et ceci d'autant plus qu'il semblerait que les entrepreneurs aquitains aient une préférence supplémentaire pour les échelons territoriaux locaux.

Nos résultats corroborent le ressenti général qui découle des entretiens : les dirigeants de PME sont prêts à s'engager dans le développement durable local mais pas tout seuls. Ainsi, nous préconisons une gouvernance territoriale renouvelée de co-construction d'un développement durable local.

5. Bibliographie

AITKEN C., CHAPMAN R., MCCLURE J., 2011, "Climate change, powerlessness and the commons dilemma: Assessing New Zealanders' preparedness to act." *Global Environmental Change*, Volume 21, Issue 2, May 2011, Pages 752-760.

BANQUE DE FRANCE, 2012. « Les entreprises en Aquitaine. Bilan 2011-Perspectives 2012 ». http://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/La_Banque_de_France/ERFA-2012-Aquitaine.pdf

CAPDEVIELLE-MOUGNIBAS V., HERMET-LANDOI, I. ET ROSSI-NEVES P., 2004. Devenir chercheur : rapport au savoir et engagement dans la recherche des doctorants en histoire et en mathématiques. *Pratiques psychologiques*, 10, 141-151.

CESER Aquitaine, 2007. « Ressources naturelles : enjeu d'avenir de nouvelles valorisations industrielles pour l'Aquitaine ».

CESER Aquitaine, 2009. « Les capacités de réaction de l'économie aquitaine face aux effets de la crise financière ». <http://ceser-aquitaine.fr/informations/avisrapports/rapports/2009/crise/sommaire.html>

CRCI AQUITAINE, 2009. « L'attractivité Productive de la Région Aquitaine ». http://www.aquieco.com/images/upload/etudes/copie_de_etude_attractivite_productive_de_la_region_aquitaine_gd.pdf

DOLINSKI D., 2000, "On Inferring One's Beliefs From One's Attempt and Consequences for Subsequent Compliance." *Journal of Personality and Social Psychology*, Volume 78, Issue 2, February 2000, Pages 260-272, ISSN 0022-3514.

GOLDMAN, M., CREASON, C. R., & MCCALL, C. G., 1981. Compliance employing a two-feet-in-the-door procedure. *Journal of Social Psychology* , 114, 259-265

HOVLAND, CI, AND WEISS, W., 1951. "The influence of source credibility on communication effectiveness". *Public Opinion Quarterly* 15, 635-650

HERZLICH C., 1969. *Santé et maladie, analyse d'une représentation sociale*. Mouton, Paris. English translation: *Health and Illness, a Social-Psychological Analysis*. Academic Press, 1973, republished in 1984 and 1992.

INSEE, 2010. France, portrait social. http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/FPORSOC10E.pdf#page=3

LEYENS J-P., 1979. *Psychologie sociale*, Bruxelles, Mardaga.

MARSHALL, A., 1890. *Principles of Economics*. 8th ed. London, Macmillan.

MOSCOVICI, S., 1976. *La psychanalyse, son image et son public*, Paris, Presses Universitaires de France, 2^e ed., 512 p.

MANNONI P., 2010. *Les représentations sociales*. Presses Universitaires de France.

REINERT M., 1993, « Les mondes lexicaux et leur logique à travers l'analyse statistique d'un corpus de récits de cauchemars », *Langage et société*, 60, 5-3.

SOUCHET, L., GIRANDOLA, F., KAC-DALVA, D., 2007, « Le double-pied-dans-la-porte et les représentations sociales au service des économies d'énergies. » Actes du 8^{ème} Colloque International de Psychologie Sociale Appliquée, Besançon.

WAGNER, W., 1994. Fields of research and socio-genesis of social representations: a discussion of criteria and diagnostics. *Social Science Information*, 33, 2, pp. 199-228.